

Déclaration de l'assemblée générale du collège Louis Blanc de Saint-Maur-des-Fossés tenue le mardi 18 mars à tous les collègues de tous les établissements scolaires.

Nous adhérons aux positions du lycée Marcelin Berthelot et nous opposons radicalement au projet Peillon qui :

- **conduit à l'abrogation des décrets de 1950 en détruisant les statuts des enseignants** tels que ces décrets les définissent actuellement, c'est-à-dire par des maxima d'heures d'enseignement hebdomadaires reconnus comme correspondant à 45 heures de travail réel.

- **redéfinit notre métier en quantités de « missions » en plus de l'enseignement** et, sous prétexte de « rendre visible le travail invisible », rend en fait **obligatoire et comptable un travail qui ne l'était pas, individualise nos services en multipliant les tâches supplémentaires au détriment de la qualité de notre travail d'enseignement défini par notre statut. L'enseignement devient une mission parmi d'autres, à laquelle s'ajoutent diverses missions, « liées à l'activité d'enseignement » (parmi elles, l'orientation, le suivi des élèves, les réunions d'équipe, etc.), « complémentaires au sein de l'établissement ou de l'académie » (parmi elles, référent, professeur coordonnateur, formateur etc.)**

- **nie la nature spécifique de notre métier** en rendant possible, par ces missions supplémentaires, une **annualisation de notre temps de travail** en référence au « temps de travail applicable à l'ensemble de la fonction publique ». Car les maxima de service hebdomadaire ne concernent que la mission d'enseignement, alors que la « réglementation sur le temps de travail applicable à la fonction publique », soit 1607h par an, s'applique à « l'ensemble des missions », donc aux missions « liées » et aux missions « complémentaires ».

- **nie la réalité de notre charge de travail** (préparations des cours, corrections de copies) en augmentant considérablement notre **temps de présence dans l'établissement** et les **tâches à effectuer, sans aucune compensation salariale**. Réunions en tous genres, remplacement de collègues absents et bien d'autres tâches qui pourraient désormais être imposées sans rémunération supplémentaire car considérées comme « missions liées à l'enseignement », jusqu'à concurrence de 1607h par an.

Nous retenons les points suivants de l'assemblée générale de Marcelin Berthelot :

1. **L'assemblée se prononce pour le maintien des décrets de 1950 et pour le retrait pur et simple, sans négociation, du projet Peillon.**

2. L'assemblée demande la **satisfaction des revendications des enseignants** : baisse des effectifs par classe, création des postes nécessaires, revalorisation des salaires par hausse du point d'indice, rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 30 ans.

3. L'assemblée s'étonne que le ministre puisse se réjouir d'un « accord historique » avec les syndicats sur un projet qui annule la protection garantie par les décrets de 50. Constatant que les négociations n'ont abouti jusqu'ici qu'à maintenir voire aggraver le projet, et qu'elles ne semblent conçues que pour mieux le faire passer, l'assemblée **rappelle aux directions syndicales qu'elles n'ont pas à cogérer la mise en place de réformes gouvernementales inacceptables et non négociables**, et leur demande de cesser immédiatement toute concertation avec le ministère sur ce projet.

4. L'assemblée **demande aux directions syndicales de se prononcer clairement pour le retrait immédiat du projet Peillon** et de ne pas participer au Conseil Technique Ministériel du 27 mars où ce projet sera présenté.

5. L'assemblée demande **aux directions syndicales académiques et nationales d'informer rapidement et pleinement l'ensemble des collègues du secondaire sur les dangers réels de ce projet**, destructeur pour nos statuts comme pour l'exercice de notre métier.

6. L'assemblée décide d'informer les collègues des autres établissements, et d'appeler à une mobilisation unitaire de toutes les catégories de personnels de l'éducation nationale (primaire, secondaire, BTS, CPGE, CPE...) contre le projet Peillon.

Nous ajoutons les points suivants :

7. L'assemblée demande aux directions syndicales et académiques et nationales d'appeler à une grève unitaire de tous les personnels de l'éducation nationale (primaire, secondaire, post-bac) pour exiger le retrait du projet Peillon. Une ou plusieurs journées d'action serait/seraient efficace/efficaces durant la période de préparation des examens voire, si nécessaire, pendant le déroulement des épreuves.
8. L'assemblée exige une révision du calendrier des rentrées 2014/2015 et refuse la rentrée au mois d'août.

Enseignants signataires :